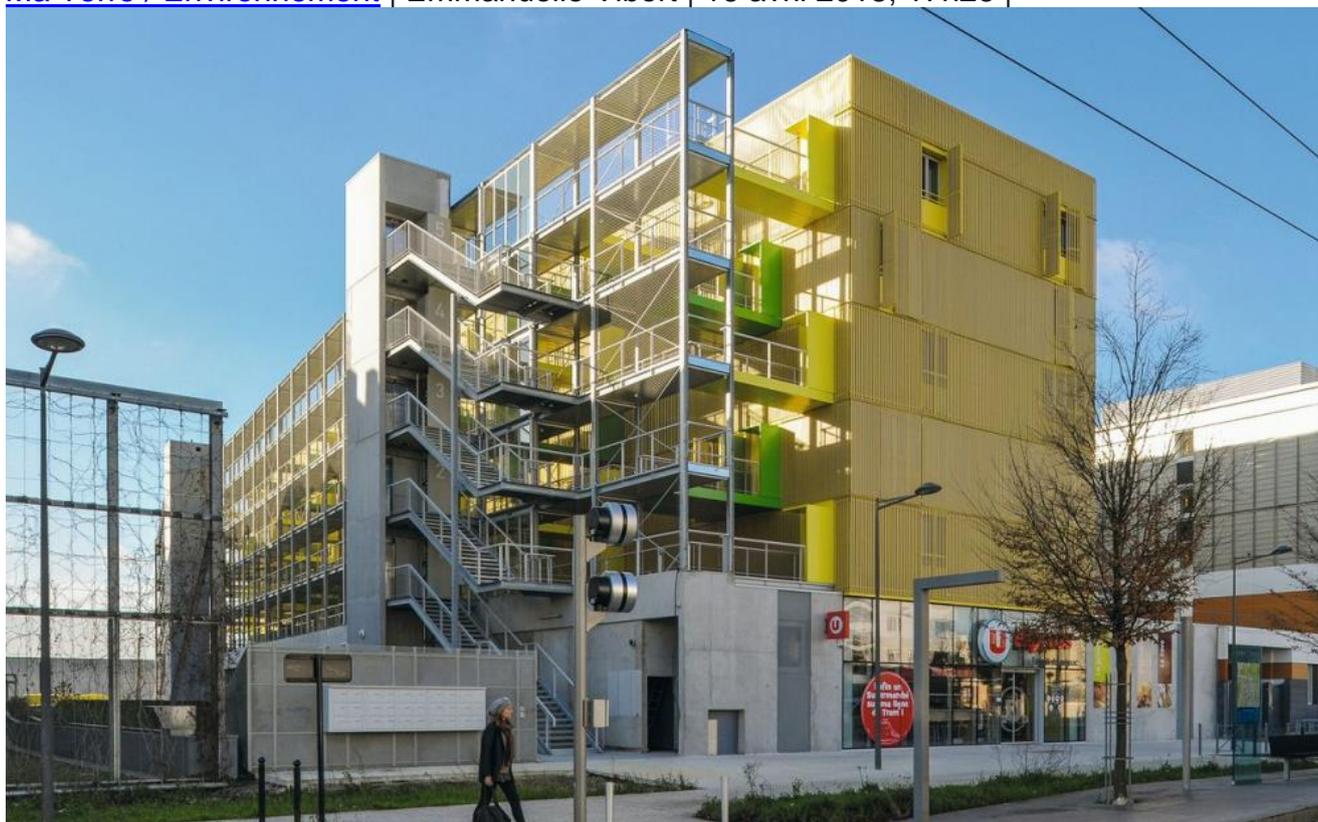


## Produire et consommer son électricité, c'est possible

[Ma Terre / Environnement](#) | Emmanuelle Vibert | 16 avril 2018, 17h26 |



Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la résidence des Souffleurs, à Bordeaux, alimentent les parties communes de l'immeuble.

Alban Gibert/Gironde Habitat

**LE PARISIEN WEEK-END. De plus en plus d'immeubles produisent leur propre électricité photovoltaïque et la consomment. Une solution écologique et économique.**

Certains cultivent des légumes, d'autres fabriquent leurs propres [cosmétiques](#) voire leurs produits ménagers... Depuis quelques années, les consommateurs aspirent à s'affranchir

des circuits de distribution, en produisant eux-mêmes ce dont ils ont besoin. En France, dans le secteur de l'énergie, la démarche est longtemps restée marginale.

Jusque début 2017, « l'auto-consommation » (la consommation de l'électricité produite par soi-même) était autorisée à titre individuel, pas dans l'habitat collectif. Certains la croyaient même illégale et pensaient qu'il était obligatoire de revendre sa production à Enedis, filiale d'EDF, qui a longtemps offert un prix d'acquisition avantageux.

Résultat, sur 350 000 foyers producteurs d'électricité, seuls 15 000 la consomment.

Mais **une loi votée le 24 février 2017** a permis de développer l'autoconsommation, et les tarifs de rachat ont baissé. Un an plus tard, la pratique se répand.

Cette nouvelle législation exonère de taxe la part d'énergie consommée sur place et autorise clairement l'autoconsommation collective. Des copropriétaires peuvent désormais se réunir au sein d'une association ou d'une coopérative pour organiser la distribution des kilowatts, en général [solaires](#), produits par leur édifice.

Des entreprises peuvent faire de même sur le toit de leurs bâtiments, tout comme des bailleurs sociaux sur les immeubles qu'ils gèrent. C'est ainsi que la résidence des Souffleurs, inaugurée en décembre 2017 à Bordeaux, près de la gare Saint-Jean, est devenue le premier bâtiment collectif qui autoconsomme son électricité.

## Une centrale sur un toit de HLM



*Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la résidence des Souffleurs, à Bordeaux. (Alban Gibert/Gironde Habitat)*

Ce logement social a été construit à l'initiative du bailleur Gironde Habitat, d'Enedis qui fournit les compteurs intelligents [Linky](#) pour répartir les flux, et d'une PME spécialisée dans le développement de projets photovoltaïques, Inelia. Sur le toit, 144 panneaux solaires alimentent les parties communes et fourniront, d'ici à fin 2018, les habitations des 60 locataires.

Selon Gironde Habitat, ces derniers réaliseront 30 % d'économies sur leur facture d'électricité (en moyenne 50 euros mensuels). D'autres projets ont suivi. A Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence), un collectif de 30 habitants partage, depuis Noël dernier, sur onze logements, les 22 000 kWh annuels produits par 96 mètres carrés de panneaux. A Marmagne (Cher), les 2 000 habitants du village s'éclaireront bientôt grâce à des installations photovoltaïques réparties sur les bâtiments communaux, qui couvriront 65 % de leurs besoins énergétiques.

« La nouvelle loi permet d'impliquer les consommateurs dans la transition énergétique, explique Frédéric Wurtz, directeur de recherche au Laboratoire de génie électrique de Grenoble (G2ELab). Le secteur du bâtiment absorbe deux tiers de l'énergie électrique produite en France. Or les immeubles et les maisons sont des collecteurs potentiels d'énergie renouvelable, avec du solaire sur les toits. »

Seul inconvénient, les pics de production, en journée, avec le photovoltaïque, ne correspondent pas aux pics de consommation, le soir. Une solution consiste à stocker dans des batteries l'énergie non consommée immédiatement.

Le phénomène est favorisé par la baisse du coût des panneaux solaires. Selon un avis de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, publié en février 2018, « les installations résidentielles en autoconsommation devraient présenter des retours financiers intéressants pour les particuliers sur la quasi- totalité du territoire métropolitain avant 2025, en gardant un dispositif de soutien ».

D'ici à 2030, quatre millions de foyers français pourraient consommer leur propre électricité, selon le gestionnaire du réseau de transport d'électricité RTE. En Allemagne, où l'énergie coûte plus cher qu'en France, 1,5 million de foyers sont concernés.

## « Réduire les factures de 40 % »

Beaucoup d'entreprises se montrent aussi intéressées. « Industriels, hypermarchés ou supermarchés ont des factures énergétiques annuelles de centaines de milliers d'euros. L'autoconsommation peut les réduire de 40 % par an », assure David- Eric Emsellem, directeur général chez Apex Energies.

Sa société a installé une dizaine de centrales solaires, en autoconsommation, notamment sur deux Super U et un Carrefour. Le groupe Casino dispose même d'une filiale spécialisée, Greenyellow, depuis 2007. « Le temps de retour sur investissement est de dix à douze ans »,

poursuit David-Eric Emsellem, qui observe un vrai engouement . Le soleil brille sur le secteur.

## **Du caviar au photovoltaïque**

Un esturgeon vit à moins de 5 mètres de profondeur, à l'abri de la lumière, et aime l'eau fraîche. Pour prendre soin de ces poissons qui produiront des œufs si prisés, le producteur français Caviar de Neuvic couvrira de toitures photovoltaïques sa ferme piscicole, en Corrèze. L'entreprise Reden Solar posera 26 000 mètres carrés de panneaux solaires fin 2018, au-dessus des 12 000 mètres carrés de bassins, pour protéger les esturgeons du soleil. Une partie de la production électrique sera utilisée par les bâtiments adjacents à cette ferme d'aquaculture responsable. Rendez-vous l'an prochain pour goûter le caviar électrique.